



Mobilisation collective contre la Jussie dans la Tourbière de Sèves

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr
Responsable communication

LE CONTEXTE



Vue aérienne de la tourbière de Sèves, G. Hedouin / Pnr MCB

La Tourbière de Sèves, située au cœur du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, est un site majeur sur sol tourbeux. Elle est à la veille d'un changement profond : la plus grande carrière de tourbe de France y cessera son activité fin 2026. Ce tournant est l'opportunité d'une reconversion ambitieuse, visant à restaurer la fonction d'éponge naturelle de la tourbière (stockage d'eau et de carbone) et à renforcer la biodiversité.

Le Parc naturel régional accompagne les acteurs du territoire dans cette adaptation nécessaire qui sert les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est également une priorité.

LA JUSSIE, UNE MENACE POUR LES MILIEUX HUMIDES

La Jussie (*Ludwigia sp.*), une plante amphibie ornementale originaire d'Amérique du Sud, représente un danger critique pour l'équilibre des marais.



La Jussie, forme terrestre, L. Dufay / Pnr MCB

Elle s'est échappée dans les milieux naturels et possède un pouvoir de colonisation redoutable : elle se multiplie par bouturage à partir de ses tiges rigides et cassantes. Le moindre fragment peut engendrer une nouvelle colonie. Les premiers pieds ont été détectés en 2021 sur les bords du plan d'eau de l'ancienne carrière.



La Jussie, forme colonisation, L. Dufay / Pnr MCB

Ses impacts, à l'échelle d'un marais, peuvent avoir des conséquences désastreuses :

- Sur la biodiversité : Elle forme rapidement des tapis monospécifiques qui recouvrent l'intégralité des surfaces aquatiques. Cette nappe dense concurrence et remplace les



espèces végétales locales, altérant gravement la faune et la flore.

- Sur les usages et l'hydrologie : Elle provoque le colmatage des fossés et des ouvrages de gestion hydraulique, entravant la circulation des eaux. Cela entraîne des dysfonctionnements pour l'entretien des parcelles, des gabions, l'exploitation agricole des prairies et diminue l'attractivité touristique du site. Une lutte immédiate et soutenue est donc nécessaire pour éviter une colonisation irréversible de la vallée de la Sèves.

- De plus, la Jussie est capable de coloniser les prairies humides provoquant une perte de valeur fourragère.

UNE ACTION COLLECTIVE CONTRE LA JUSSIE



Arrachage, JA Jorant / Pnr MCB

Face à la menace, le Parc naturel régional a maintenu la stratégie de lutte initiée en 2022 (prospection et arrachages annuels). En 2025, le Parc a mobilisé les forces vives locales :

Ainsi, le Parc naturel régional a pu compter sur la mobilisation collective de l'Association pour le Développement Durable de la Tourbière et la Vallée de la Sèves (ADDTVS).

Des membres de l'association, incluant agriculteurs et chasseurs, se sont portés volontaires, renforçant ainsi l'action menée par le Parc naturel régional depuis 2022. Leur connaissance fine du terrain est un atout décisif.

Après un temps de formation pour bien identifier la plante (dont les formes aquatique et terrestre diffèrent), une journée de prospection poussée a été organisée le 25 août 2025. L'opération d'arrachage, délicate et minutieuse, a été

réalisée les lundi 29 et mardi 30 septembre 2025. Dotés du matériel requis (barque, quad), les équipes ont travaillé à retirer le plus de fragments possibles.



Évacuation, JA Jorant / Pnr MCB

Bilan et Suites : Les efforts portent leurs fruits : si plus de 6 000 litres avaient été arrachés en 2024, environ 400 litres (280 kg) de Jussie ont été précautionneusement retirés au cours des deux journées de septembre 2025. Ce volume est en nette régression. Les plantes arrachées ont été acheminées et détruites en toute sécurité dans un centre de méthanisation, évitant ainsi toute dissémination.

Les effets sont notables : aucun nouveau foyer n'a été détecté pour le moment, et les effectifs sont moins importants sur les stations traitées. Les efforts doivent être maintenus pour garantir le succès à long terme.

RAPPEL ET CONTACT

Accès au Plan d'Eau : L'accès au plan d'eau de l'ancienne carrière est dangereux et strictement interdit sans autorisation. Seules des actions liées à la gestion ou à des suivis scientifiques sont autorisées, en lien avec les propriétaires et l'industriel. Le non-respect de cette règle expose à un risque de verbalisation, au dérangement de la faune, et surtout au risque de dissémination de cette espèce exotique envahissante.

PARTICIPATION

Si vous souhaitez participer à sa recherche ou son arrachage en 2026, veuillez contacter le Parc naturel régional, afauviau@parc-cotentin-bessin.fr ou l'ADDTVS, assotourbieredurable@gmail.com.

ALERTE

Si vous soupçonnez la présence de Jussie dans la région, contacter le Parc naturel régional : ldufay@parc-cotentin-bessin.fr / 02 33 71 61 90

Des renseignements sont également disponibles sur les plantes invasives : <https://preee-normandie.fr/>